

N° 2025-029

## CONSEILLER DÉLÉGUÉ - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-057

L'an deux mil vingt-cinq le 12 février, le Conseil Communautaire dûment convoqué le cinq février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)  
MM. URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume

### Absent :

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle que les conseillers communautaires délégués déclinent les orientations communautaires et assurent le suivi des actions menées dans le cadre de leur délégation. Les conseillers communautaires délégués siègent au bureau communautaire.

Suite au décès de M. Guy DUCOGNON, le Président a proposé au Conseil de supprimer un poste de conseiller délégué et de fixer à 3 le nombre de conseillers délégués et d'envisager dans un second temps de revoir la délégation au développement des voies vertes et cyclables.

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité la modification de la composition du bureau par délibération 2025-002.

Le Président propose au Conseil que M. Michel GOSTOLI, proclamé et installé conseiller délégué au sport et aux loisirs par délibération 2020-057 ait en charge également le développement des voies vertes et cyclables.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0

- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération 2025-002,

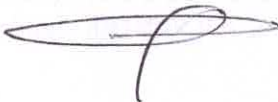
APPROUVE la modification de la délibération 2020-057, comme suit :

Michel GOSTOLI 3ème Conseiller délégué au sport et aux loisirs, ainsi qu'au développement des voies vertes et cyclables du Bureau de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime.

FAIT ET DELIBERE LE 12 FEVRIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

